

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 28 JANVIER 2021 à 17h

Présents : GILLY Michelle – MARNAS Sébastien – DE RICHEMONT Jacques – RAOUX Emmanuel -
BOIRON Françoise - CAILHOL Anne - BACCAN Séverine – LESPES Aurélie –
SERTURINI Jérôme

Absents: MARCON Josiane – SOLEILHAC Cédric

A 17h Madame le Maire déclare le conseil ouvert

Délibérations :

AVAP/ SPR modification du site patrimonial remarquable

Mme le Maire rappelle que la commune de Saint Laurent sous Coiron a approuvé son Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) par délibération du conseil municipal le 03 novembre 2014.

Depuis le 8 juillet 2016, suite à la promulgation de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, les AVAP ont été automatiquement transformées en « site patrimonial remarquable (SPR) ».

La commune souhaite modifier ce document d'urbanisme et se positionner comme dynamiseur de projets et être à l'écoute de ses administrés. Certains d'entre eux avaient fait entendre qu'ils souhaitaient un assouplissement des règles établies dans l'AVAP.

La nouvelle commission locale du SPR s'étant réunie le 27 novembre 2020 pour travailler sur les modifications à apporter et en même temps alléger certaines contraintes, il en a ressorti les éléments suivants :

- se mettre en compatibilité avec le SCOT.
- faire des économies d'énergie en réhabilitant l'existant, en utilisant des nouveaux matériaux adaptés.
- rendre possible le changement de destination des granges et bâtiments agricoles anciens pour être réhabiliter en maison d'habitation
- faciliter des travaux de rénovation (ouverture de porte, terrasses fermées...) tout en étant en cohérence avec le bâtiment (luminosité, chauffage...).

Le conseil municipal précise que ces modifications ne dénatureraient pas l'identité architecturale et paysagère de la commune.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité cette demande de modification du SPR.

Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de la CLECT :

Madame le Maire rappelle que la communauté de communes Berg et Coiron a opté pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) à compter du 1^{er} décembre 2016. La commune de Saint Laurent sous Coiron par délibération du 13 décembre 2016 a approuvé le rapport de la CLECT qui a pour mission de calculer les transferts de charges et d'attribuer cette compensation aux communes membres de la communauté de communes Berg et Coiron. Chaque commune membre est représenté par au moins un représentant titulaire et d'un membre suppléant.

Or depuis l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2016, actant le retrait de la commune de Lavilledieu, la communauté de communes Berg et Coiron ne compte plus que 13 communes.

Elle fixe par délibération en date du 17 décembre 2020, à treize titulaires et treize suppléants le nombre de membres de la CLECT soit un titulaire et un suppléant par commune.

Il convient donc parmi les conseillers municipaux de désigner 1 commissaire titulaire et 1 commissaire suppléant pour être membre de la CLECT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Michelle GILLY membre titulaire de la CLECT Séverine BACCAN membre suppléant de cette commission.

Divers :

Vil'lab

L' ADT (agence de développement touristique) et des étudiants de l'université de Grenoble proposent une étude sur les villages de caractère de l'Ardèche appelée Vil-lab.

Deux étudiants en architecture, urbanisme ou paysage viendront travailler sur Saint Laurent sous Coiron dans le cadre de ce Vil'lab.

Leur mission consistera à faire une étude sur Saint Laurent sous Coiron et, ainsi envisager une mise en valeur du village (lumières, végétations, mobiliers urbains).

Avec des regards neufs, ils amèneront des idées nouvelles que la commune pourra bénéficier et en tenir compte pour embellir et rendre encore plus dynamique Saint Laurent sous Coiron.

Ce travail se fera sur 4 semaines, une en mars, une en avril, une en mai et une en juin.

Une journée de restitution sera programmée en fin de mission.

La mairie de Saint Laurent sous Coiron est chargée de trouver un logement et de payer les loyers de ces 2 étudiants pour la durée de leur mission. Ils seront héberger au gîte 'Les jardins de Physalis ' à Darbres pour la durée de l'étude du village.

Déneigement :

Certains riverains ont eu des difficultés à circuler avec l'enneigement et le verglas.

Les entreprises contactées ne pouvaient pas intervenir n'ayant pas de véhicules équipés.

Ce sont les deux adjoints et l'agent technique de Saint Laurent sous Coiron qui ont dégagés les voies. Avec le tracteur (distributeur d'engrais) de Sébastien MARNAS, ils ont déversé de la pouzzolane en divers lieux glissants.

La montée au village a été traitée par le service des routes départementales.

Les conseillers municipaux ont fait un point sur l'état des voies communales et signalé les différents travaux à envisager pour rendre un meilleur état de ces routes.

La réunion s'est terminée à 18h35.